

DATE DE CONVOCATION : 12/10/2010
DATE D'AFFICHAGE : 13/10/2010

NOMBRE DE CONSEILLERS : 10
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

L'an deux mil dix le mardi 19 octobre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la cantine/garderie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

Etaient présents : MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline, M LUTELLIER Sylvain, MME DEROUIN Brigitte, MM VERON John et HERMAGNE Christophe.

Etaient absents excusés : BOISARD Véronique et M ROCHER Jean-Luc

Etait absent non excusé : /

Formant la majorité des membres en exercice, M, ROCHER Marc a été élu secrétaire

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- *Assistance maîtrise d'œuvre DDT*

- **Assistance maîtrise d'œuvre DDT**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de retenir la DDT pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux du réseau d'assainissement collectif, puisqu'elle propose ses services gracieusement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD.

- **Indemnité de Conseil et de Budget :**

M. . PAUMARD Comptable du Trésor demande à son tour à bénéficier de l'indemnité de conseil et de budget à compter du 1er septembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son ACCORD sur une base identique à celle des indemnités versées pour M COURCAULT et CHARGE Monsieur Le Maire de procéder au mandatement dans les meilleurs délais.

- **Esquisses C.A.U.E :**

Elles sont présentées au Conseil Municipal en tant que document de travail et de base pour les futurs projets d'aménagement du tour de l'église et du cimetière, de la place de l'église et de l'atelier communal.

Au cours de la discussion plusieurs points à retenir lors de la réalisation dans le futur :

pour l'aménagement de la place de la mairie penser au cheminement piétonnier jusqu'à l'école route du Pertre, une place de stationnement poids lourd, supprimer le pont bascule,

Monsieur Le Maire PROPOSE de retenir M. Olivier DUBOIS pour une esquisse chiffrée et plus détaillée pour l'aménagement du tour de l'église et du cimetière,

Pour l'atelier communal 2 maîtres d'œuvres avaient été sollicité à savoir CONCEPT HABITAT et Sorin (Craon) pour un montant d'honoraires de 8%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal RETIENT CONCEPT HABITAT et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à venir,

- **Convention de contrôle des branchements d'assainissement par la Lyonnaise des Eaux**

Monsieur Le Maire EXPOSE que préalablement à une cession immobilière, les notaires souhaitent qu'un contrôle des raccordements à l'assainissement soit réalisé. Il est difficile de faire ces contrôles directement, et la Lyonnaise des Eaux, peut se charger de cette opération moyennant un coût de 70 € à la charge du propriétaire du bien à contrôler.

Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal de signer une convention avec la Lyonnaise des Eaux afin de lui confier officiellement la tâche des contrôles de branchements d'assainissement lors des ventes de maisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord.

- **Primes de fin d'année :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **FIXE à 700 €** le montant net des primes de fin d'année 2010 pour un temps plein, calculé comme suit :

2/3 de 700 € pour tous les agents (prime fixe) + 1/3 de 700 € au prorata du temps de travail
Soit un montant brut de prime de fin d'année s'élevant à **4334,90 €** et qui se décompose comme suit :

Agent - Montant de la prime nette	Calcul de la prime Brut
FOUBERT Maurice : 700.00 € Net : 700 € Agent CNRACL non soumis au 1%	Temps plein (700 X 100) : 89.24 = 784,40 € brut
CORNEE Martine : 540 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(700 x 2/3) + (700x1/3x11/35) (540x100) : 82.49 = 654,62 € Brut
FOURNIER Claudine : 633,32 € Net Agent IRCANTEC soumis au 1%	(700 x 2/3) + (700x1/3x25/35) (633,32 X 100) : 81.587 = 776,25 € Brut
FEURPRIER Edith : 212,21 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(700 x 4/12x2/3) + (700x4/12x1/3x25,50/35) (212,21 X 100) : 82,49 = 257,25 € Brut
GOUGEON Catherine : 313,32 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(700 x 6/12x2/3) +(700x6/12x1/3x24/35) (313,32x100) : 82.49 = 379,82 € Brut
FOUBERT Jocelyne : 580 € Net Agent IRCANTEC non soumis au 1%	(700x 2/3) + (700x1/3x17/35) (580x100) : 82.49 = 703,11 € Brut
FOUBERT Hélène : 680 € Net Agent CNRACL non soumis au 1%	(700 x 2/3) + (700x1/3x32/35) (680 X100) : 87.24 = 779,45€ Brut

- **Lotissement du Coteau du Domaine :**

Monsieur Le Maire INFORME le conseil municipal que 3 permis de construire sont déposés et que 2 modifications du permis de lotir sont en cours : la première pour inclure la parcelle n°20 à la première tranche et la 2ème pour avancer de 8 mètres la possibilité de construction de la parcelle n°3 qui était en retrait de plus de 16 mètres.

- **T.H.T.**

Toujours pas de date pour les réunions de concertation.

Les fouilles archéologiques sont commencées et les enfants des 2 classes primaires iront ce jeudi après-midi en visite sur place.

Pas de plateforme de stockage à prévoir pour les pylônes, ils seront déposés à proximité de leur implantation dans les angles perdus.

3 poteaux de notre commune seront renforcés sur la ligne DOMPLOUP-LES QUINTES.

2 projets PAP sont signés sur la Mayenne (Juvigné et Fougerolles du Plessis) ; la renégociation du partage de l'enveloppe à savoir 60/40 avec les Communautés de Communes n'a pas pu être remise en cause.

Pour le canton de Loiron, les maires acceptent globalement qu'une partie de l'enveloppe qui revient à la CCPL soit réservée aux communes impactées, Pour Beaulieu et St Cyr, soit environ 100000,00 € au total sera affecté à la création de la Maison Médicale.

Il serait bon que les dossiers PAP de notre commune soient déposés fin novembre. Pour cela, il faut rapidement des études chiffrés, Monsieur le Maire propose également demander l'étude de l'enfouissement du réseau électrique de la rue de l'étang, via le Syndicat d'Électrification.

- **Guéhardière :**

Une réunion en sous préfecture de Château-Gontier a permis de faire le point sur ce dossier toujours d'actualité, Une réunion a lieu le 13 décembre pour présenter ce dossier une dernière fois pour le raccrocher au PAPI ou au plan Loire, s'il est refusé, il ne sera plus du tout porté par le SBOS. Dans le cas contraire, la demande d'utilité publique se ferait sur 2011 et les travaux sur 2014.

Divers :

- Chemins communaux : Les tractations pour revendre les chemins du Gast et de l'Oresse semblent enfin en bonne voie.

- Armoire frigo salle des fêtes :

La société Folliot a rechargé l'armoire frigo de la salle des fêtes, en gaz, pour la dernière fois. Ce gaz ne se fait plus, il faudra envisager l'acquisition d'une nouvelle armoire frigo, dans les mois à venir.

- Trompette :

La fin de l'année arrive bientôt, pour permettre la sortie du bulletin tout début janvier 2011, il convient de penser d'ores et déjà à la rédaction de vos articles, et en tout état de cause avant la réunion de conseil municipal de novembre,

- Anciens Combattants :

Dans vos dossiers vous trouverez une invitation à participer à la cérémonie en hommage aux Anciens Combattants de toute la paroisse le 14 novembre 2010 à 10h à Cosmes.

La cérémonie pour notre commune aura lieu le dimanche 7 novembre , vous recevrez une invitation en temps utile.

- Monsieur le Maire INFORME le conseil municipal que Christian Sastre a fait don à la commune des 4 tomes du Dictionnaire de l'Abbé Angot.
- Voirie : Le Point à temps commence demain, à la Petite Buffardière il n'est pas nécessaire de buser, le terrain étant plat l'empierrement direct va permettre une économie passant le mètre linéaire de 74 € pour du busage à 45 € pour de l'empierrement. Il faut compter 18m d'empierrement à 45 € soit 810 € HT.

PROCHAINE RÉUNION LE mardi 16 novembre à 20 heures,